Communauté de communes de Costa Verde

Formulaire de demande de réservation / d'occupation de l'espace de Coworking – Commune d'Ortale d'Alesani

Cet espace, propriété de la Communauté de communes de Costa Verde, est mis à disposition sur demande dans le cadre d'usages professionnels, associatifs ou institutionnels.

Merci de renvoyer ce formulaire dûment complété à l'adresse suivante : contact@castagniccia-maremonti.com

Personne en charge de la location : Structure : Tel : Mail : Objet de la demande : Date et horaires de l'évènement (l'espace coworking étant ouvert du lundi au samedi de 9h à 17h) : Nombre prévisionnel de personnes (dans le cas d'une demande de réservation faite par une organisation) : Besoins en matériel informatique (diffusion/projection sur un écran d'un ou plusieurs documents) : oui - non (rayer la mention inutile)

En remplissant ce formulaire, l'organisateur s'engage :

- À assurer l'organisation de l'évènement dans l'espace de coworking, de l'estimation du besoin jusqu'à la remise en état de l'espace réservé/loué ;
- À attendre la confirmation et l'attribution d'un code d'accès à l'enceinte par les services de la Communauté de Communes avant de procéder à l'organisation de l'événement
- À utiliser uniquement les espaces réservés et à ne pas sous-louer les locaux ou tout autre espace mis à disposition ;
- À fournir une liste des invités présents à l'évènement au service accueil de la CCCV (dans le cas d'un évènement interne) ;
- À contracter les éventuelles polices d'assurance nécessaires. La CCCV se réserve le droit de les réclamer à tout moment ;

- À s’assurer des horaires de fermeture du coworking à la date prévue de l’évènement et à prendre toutes les dispositions nécessaires si les horaires de l’évènement dépassent ceux de l’espace de Coworking ;
- À veiller au bon état du matériel mis à disposition par la CCCV (avant, pendant et après l’évènement), et à informer immédiatement la CCCV de tout incident, désordre, dysfonctionnement ou détérioration constaté ;
- À remettre en état l’espace utilisé après l’évènement. La CCCV se réserve le droit de réclamer la remise en état des lieux ou la réparation du matériel aux frais de l’organisateur ou du bénéficiaire.

La mise à disposition de l’espace de co-working est conclue à titre gracieux. La CCCV se réserve le droit de reprendre possession des locaux à tout moment, sans préavis, dès lors que l’intérêt général l’exigerait, et sans indemnité pour l’occupant.

⚠ Ce formulaire ne vaut pas réservation.
La confirmation de la réservation sera communiquée par le service accueil de la CCCV par mail et/ou téléphone et une convention d’occupation sera établie.